

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 juin 2016 à 19 heures

Le 27 juin deux mil seize à 19 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 23/06/16

Membres en exercice :

Membres présents :

Nombre de votants :

15

12

13

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, PERRET Didier, QUATREMER Gilles, RUBINI Morgane, STABLO Marielle, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

Absent(e)s : MARCHOIS Fabrice, MARTIN Aline, RICHARD Evelyne,

Pouvoir(s) : MARTIN Aline à CONSTANT Michel

Secrétaire de Séance : AUDINOS Maryvonne

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :

M. le Maire donne lecture des observations de M. Fabrice MARCHOIS. Il propose que le compte rendu soit rectifié comme suit compte tenu de l'arrivée à 18h15 de Mme Stablo : « la demande de prêt est validée par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Fabrice MARCHOIS). Il précise à nouveau que le compte-rendu est le reflet des décisions et non des discussions et que les autres remarques ne feront pas l'objet de modification. L'assemblée approuve le compte rendu modifié.

PLU – Avenant contrat Géonomie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion avec les Personnes Publiques Associées a remis en cause certains éléments du projet impliquant une reprise par le cabinet Géonomie des documents tels que les plans de zonage, le règlement, les OAP, la justification du projet et la signature d'un avenant au contrat de prestation de 4 350 € HT qui est approuvé à l'unanimité.

Facturation services scolaires : Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui rappelle les règles d'inscription et de dérogation scolaires ainsi que les obligations de participations financières des communes et propose que ces modalités soient validées par délibération. Le conseil municipal valide à l'unanimité ces dispositions réglementaires.

Dispositif de participation citoyenne : Monsieur le Maire rappelle que suite aux actes malveillants survenus dans la commune ces derniers mois, il a souhaité que soit présenté lors du dernier conseil municipal le dispositif de « Participation citoyenne » par le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de La Voulte Sur Rhône. Le conseil municipal, sous réserve de l'adhésion de la population, décide de mettre en place ce dispositif.

Admissions en non-valeur : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu du Comptable du Trésor de Privas un état de taxes et de redevances d'assainissement qui n'ont pu être recouvrées malgré les poursuites engagées des années 2010 à 2012.

Après discussion et délibération le conseil Municipal, unanime :

- DECIDE, l'admission en non-valeur des titres dont les créanciers ont quitté la commune d'un montant de 174.71 €
- SOUHAITE que de nouvelles relances soient faites pour les créanciers domiciliés sur la commune et dont le montant s'élève à 1691.39 €
- MANDATE le Maire pour procéder aux écritures comptables correspondantes.

- **Avis sur modification du périmètre CAPCA avec la Communauté de Communes du Pays de Vernoux** : Monsieur le Maire présente l'arrêté préfectoral n° 07-2016-04-05-007 relatif à la mise en œuvre du SDCI concernant le projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) avec la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

Il invite le Conseil municipal à donner son avis sur le périmètre proposé par le représentant de l'Etat. L'assemblée par

- **3 voix POUR** : QUATREMERRE Gilles, TONKENS Gerben, PERRET Didier
- **8 voix CONTRE** : AUDINOS Maryvonne, RUBINI Morgane, HILAIRE Valérie, VICENTE Georges, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, BEAL Gérard, MARTIN Aline
- **2 ABSTENTIONS** : STABLO Marielle, MALEGUE Claude

émet un avis défavorable sur le projet de périmètre d'une communauté d'agglomération qui serait issue de la fusion de la CAPCA avec la Communauté de Communes du Pays de Vernoux tel que décrit dans l'arrêté préfectoral n°07-2016-04-05-007 du 5 avril 2016.

La séance est levée à 20h15.
Gérard Béal,
Maire de Flaviac



Maryvonne AUDINOS,
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Audinos', written over the printed name of the secretary.